

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22268
Numéro SIREN : 889 038 915
Nom ou dénomination : A.S.M.O. FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 33537

ASMO FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 1 278 000 €

Siège social : 40 Boulevard de Clichy

75018 PARIS

889 038 915 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 5 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le cinq février, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

- la société HOTEL DU PARC, RCS Bobigny 382 483 931, représentée par son gérant Salah MOUFFOK,

Propriétaire de

6 390 actions,

- La société REGENCE, RCS Paris 391 728 144, représentée par son président Salim MOUNTASSIR,

Propriétaire de

6 390 actions.

soit un total de

12 780 actions

Sur les douze mille sept cent quatre vingt (12 780) actions composant le capital social.

Salim MOUNTASSIR préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de président,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Réduction du capital social d'un montant de 1200 000 € par voie de remboursement partiel des titres,

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les causes et conditions de cette réduction de capital non motivée par des pertes, décide sous la condition suspensive de l'absence ou de rejet d'opposition formée dans le délai légal par les créanciers sociaux, de réduire le capital social s'élevant actuellement à un million deux cent soixante-dix-huit mille (1 278 000) euros, **de un million deux cent mille (1 200 000) euros**, par voie de remboursement de ce montant.

Il sera procédé au remboursement de douze mille (12 000) actions d'une valeur nominale unitaire de cent (100) euros chacune.

Afin de respecter l'égalité entre les actionnaires (Art. L.223-34 du Code de commerce) il sera remboursé à chaque associé, le montant suivant :

- A la société HOTEL DU PARC, un montant de six cent mille (600 000) euros, soit 6000 actions
- A la société REGENCE, un montant de six cent mille (600 000) euros, soit 6 000 actions.

Après cette réduction, le capital social de la société s'élèvera à un montant de 78 000 €, réparti comme suit :

- Société HOTEL DU PARC : 390 actions de 100 €, soit 39 000 €,
- Société REGENCE : 390 actions de 100 €, soit 39 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide, sous la condition suspensive énoncée précédemment, de réaliser cette réduction par voie de remboursement partiel des actions aux associés.

L'assemblée confère à la présidence les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Pour la société HOTEL DU PARC, Salah MOUFFOK

HOTEL DU PARC
122. Rue Danielle Casanova
93200 - SAINT DENIS
☎ 01 42 43 48 50

Pour la société REGENCE, Salim MOUNTASSIR, également président de la société

HOTEL REGENCE
SARL au Capital de 2 214.000 frs
2 Villa Guelma - 75018 PARIS
Tel : 01 46 06 66 50
Fax : 01 46 06 75 50
SIR : 391 728 144 00018 - APE 551C